

ASSEMBLÉE NATIONALE

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.